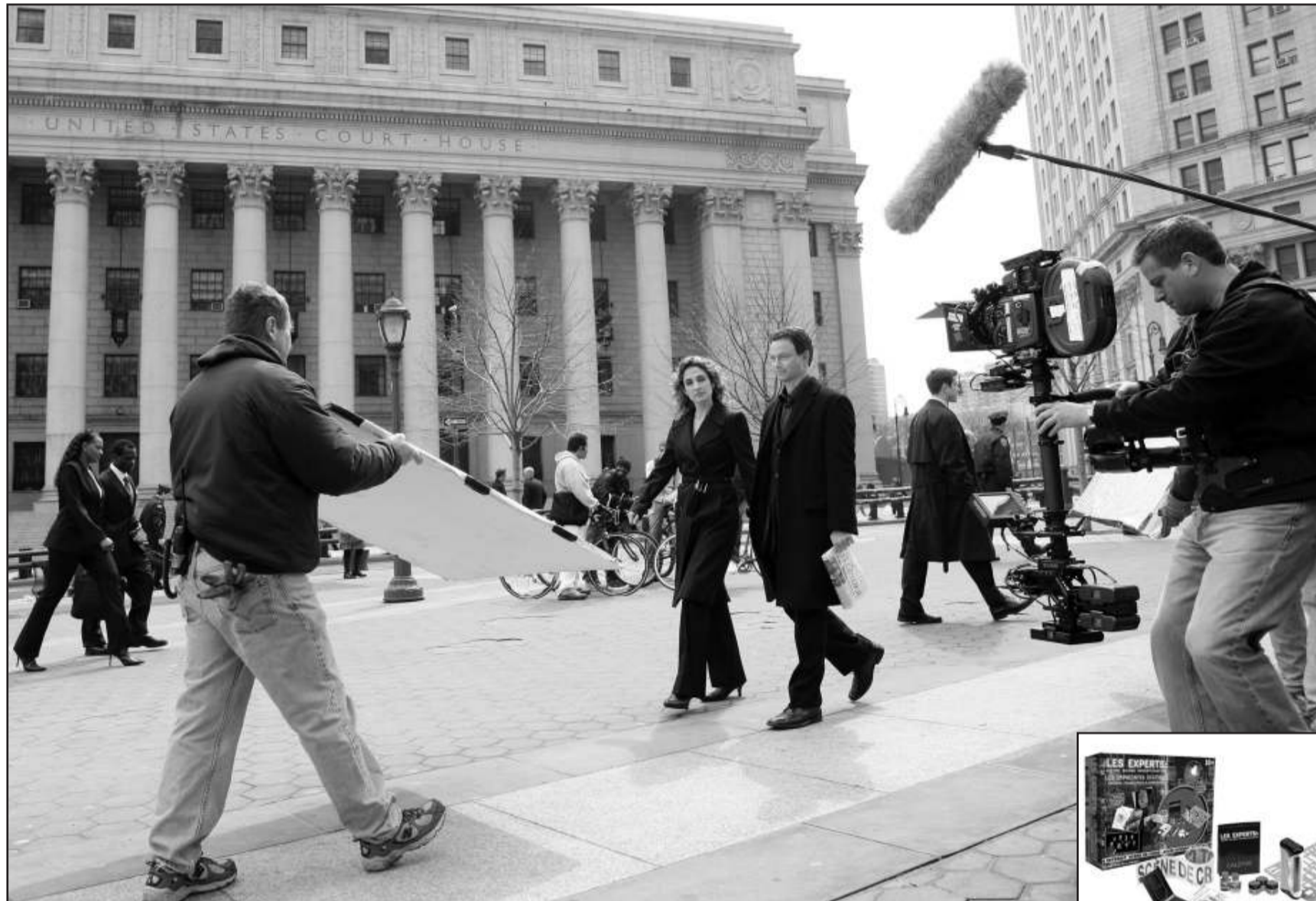




Jouer aux «Experts» pourrait se révéler mortel

SANTÉ PUBLIQUE • Le jeu «Les Experts: empreintes digitales», vedette des ventes de Noël en Suisse, contiendrait de l'amiante en poudre, selon des laboratoires étasuniens. Cette substance est cancérigène.



L'actrice Melina Kanakaredes et l'acteur Gary Sinise tournent une scène de la série à succès «Les Experts: Manhattan». KEYSTONE

DES CENTAINES DE PRODUITS CONTIENDRAIENT DE L'AMIANTE

Des centaines de produits en vente aux Etats-Unis contiennent probablement de l'amiante. Le rapport de l'Asbestos disease awareness organization (Adao), qui a mis au jour la présence d'amiante dans le jeu «Les Experts: empreintes digitales», concerne également quatre autres produits. Deux de la marque DAP, un vitrifiant et un enduit, un autre enduit contre les infiltrations d'eau d'Asphalt corporation et le scotch, de la marque éponyme, «haute performance». Ces cinq produits ont fait l'objet de tests confirmés par trois laboratoires indépendants.

Mais ce sont quelque 250 autres produits qui sont mis sur la sellette par l'Adao après une première série de tests sur plus de 400 produits achetés dans les commerces étasuniens lors des dix-huit derniers mois. Ces produits, qui couvrent différents usages tels que la nourriture, des médicaments, des cosmétiques, des produits d'entretien, des matériaux et des jouets», subiront de nouveaux tests par d'autres laboratoires à l'aide de microscopes électroniques afin de croiser les résultats.

Des recherches difficiles mais indispensables pour «informer les consommateurs» et dénoncer «les morts et les souffrances absurdes» dues à l'amiante, selon les responsables de l'Adao. Sa directrice Linda Reinstein en appelle au bannissement de la fibre, qui serait responsable de 100 000 morts par année, selon l'Organisation mondiale de la santé. «L'exposition à l'amiante continue. Nous croyons qu'une interdiction mondiale et immédiate des produits contenant de l'amiante est pleinement justifiée et absolument nécessaire.»

A Genève, c'est la présence d'amiante dans de nombreux bâtiments qui fait polémique, après qu'on a appris que deux employés du Cycle d'orientation du Foron sont atteints de maladies liées à cette substance. PPN



La poudre pour prendre les empreintes digitales contient de l'amiante, selon des laboratoires étasuniens. DR

PHILIPPE POIRSON

Dans dix, vingt ou quarante ans, des enfants regretteront peut-être d'avoir joué aux détectives. L'Asbestos disease awareness organisation (Adao), une structure étasunienne de prévention des maladies de l'amiante, révélait le 28 novembre que le jeu «Les Experts: empreintes digitales» contiendrait de l'amiante en poudre, selon les études croisées de trois laboratoires. Des résultats confirmés par le commissaire à la protection des consommateurs du Connecticut. Cette substance, extrêmement toxique lorsqu'elle est respirée, provoque notamment des cancers incurables.

«C'est de la calomnie»

En Suisse, le jeu a été l'une des vedettes des achats des fêtes jusqu'à la rupture de stock, selon plusieurs vendeurs que nous avons interrogés. A Noël, «Les Experts:

empreintes digitales» se trouvait notamment dans des magasins de la chaîne King Jouet. Les magasins suisses de cette dernière passent par le distributeur français Buki pour importer le jeu. Celui-ci refuse de le retirer de la vente en France, assurant avoir mené ses propres tests. «Il n'y a pas d'amiante. C'est de la calomnie», a déclaré un responsable de l'entreprise aux médias français le 3 janvier dernier.

Dans l'Hexagone, la polémique enflamme après que Planet Toys a retiré le jeu des rayons aux Etats-Unis, le 24 décembre, dans l'attente «d'investigations plus poussées». Cette société new-yorkaise détient la licence accordée par CBS, propriétaire des droits des produits dérivés de la série télévisée. Planet Toys a déclaré avoir inspecté le jeu selon les normes de sécurité étasuniennes. Mais le magazine de santé *Viva* du 10 dé-

cembre dernier précise que «ces normes ne prévoient pas de tester la présence d'amiante».

Les autorités dans le noir

Ce jeu continue d'être commercialisé en Suisse. En l'absence de contrôles systématiques, les autorités ignorent son danger potentiel. «Il y a des vérifications douanières, mais elles ne sont pas systématiques», explique Kurt Lüthi, de la section des objets usuels de l'Office fédéral de la santé publique. Selon la loi, ce sont les importateurs qui sont responsables de la conformité des produits aux normes de santé. L'amiante est assurément interdit, et a plus forte raison pour des jouets. «L'affaire des poupées chinoises peintes au plomb, l'automne dernier, avait déjà montré les limites du principe d'autocontrôle de la législation suisse.

«Les Experts» se compose d'un kit comprenant tout un attirail pour jouer au flic scientifique: encre, tampon, pince, stylo, lamelles, encrier, fichier, gants, poudre, pinceau... C'est la poudre blanche pour prendre les empreintes qui contient plus de 5% d'amiante du type trémolite, selon les enquêtes publiées le 28 novembre par l'Adao. Soit, par jeu, plus de 100 milligrammes de fibres de 5 microns de long et de 0,15 micron de diamètre détectées au microscope électronique.

Rapport confirmé

Les tests ont été menés par le Scientific Analytical Institute (SAI), le MVA Scientific Consultant et le Bureau Veritas North America. Le géologue Sean Fitzgerald, président du SAI et spécialiste en microscopie, a affirmé «être absolument sûr» de la présence d'amiante dans le jeu.

Le 19 décembre dernier, Jerry Farrell, commissaire à la protection des consommateurs du Connecticut, confirme le rapport de l'Adao: «Notre propre enquête sur le kit «Les Experts: empreintes digitales» a identifié une véritable faute qui doit être éliminée rapidement. Les résultats du laboratoire indiquent que la composition des fibres contient une part importante de trémolite, une forme d'amiante et une substance toxique dangereuse.»

Cet avis a précipité le retrait du produit aux Etats-Unis. Par contre, en Suisse, des enfants jouent avec une fine poudre qui pourrait se révéler mortelle. I

¹Document disponible à www.asbestosdiseaseawareness.org/

La Suisse a-t-elle joué avec le feu au Tchad?

EXPORTATION D'ARMES • Un avion Pilatus, vendu au Tchad avec l'aval de Berne, pourrait avoir participé à un bombardement au Soudan.

Berne en avait mis sa main à couper: l'avion serait uniquement utilisé pour former les pilotes tchadiens. Le Pilatus PC-9 vendu à N'Djamena, à l'été 2006, pourrait en revanche avoir servi à bombarder un camp de rebelles au Soudan. Cet avion d'entraînement peut en effet être équipé de missiles et de bombes, comme cela s'est fait en Birmanie, au Guatemala ou en Irak.

La Radio suisse alémanique DRS a lancé hier ce pavé dans la mare. Le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) a pris la chose très au sérieux et promis qu'il ferait la lumière sur cette affaire. C'est ce service qui a directement délivré l'autorisation d'exportations pour l'appareil. Selon sa porte-parole,

Rita Baldegger, aucune autre exportation n'est actuellement en cours vers le Tchad. Pour leur part, les usines Pilatus se sont refusés à tout commentaire. Une enquête conjointe de la rédaction bernoise de la Télévision suisse italienne (TSI) et de l'émission alémanique «10 vor 10» avait dévoilé, en juillet 2006, la vente de l'appareil incriminé.

Depuis 1996, les avions PC-9 ne sont plus considérés comme du matériel de guerre, mais tombent sous le coup de la loi sur le contrôle des biens utilisables à des fins civiles et militaires. Leur exportation ne peut être interdite que si les pays destinataires sont

soumis à un embargo de l'Union européenne ou de l'ONU.

Le Groupe pour une Suisse sans Armée (GSSA) s'est indigné de cette nouvelle affaire. «Alors que l'aide au développement suisse s'active depuis des années au Darfour, la livraison d'avions pouvant être utilisés à des fins militaires montre le cynisme de la politique extérieure et économique de la Suisse», a-t-il dénoncé dans un communiqué. Et de plaider pour son initiative visant à interdire toute exportation de matériel de guerre.

Selon l'Agence France Presse, le gouvernement tchadien a reconnu implicitement hier que son aviation avait bombardé ces derniers jours des posi-

tions de rebelles tchadiens au Darfour, la région de l'ouest du Soudan en proie à la guerre civile, près de la frontière avec le Tchad. Des sources militaires tchadiennes ont affirmé que deux hélicoptères et un Pilatus avaient participé à l'action. L'armée soudanaise a indiqué de son côté que trois civils étaient morts dans ces bombardements et que quatre autres avaient été blessés.

Ces frappes, qui marquent une nouvelle escalade entre les deux pays, font suite à des menaces du président tchadien Idriss Déby Itno. Celui-ci a prévenu samedi dernier que ses forces iraient «détruire (les rebelles) dans leur nid à l'intérieur du Soudan», dé-

nonçant un «plan de déstabilisation du Tchad» ourdi selon lui par Khartoum. Le Tchad s'enfonce dans l'instabilité chronique. Mais c'est toute la région qui est en proie à un risque d'embrasement généralisé. Au moment de la vente du Pilatus PC-9, la rébellion secouait aussi la proche République de la Centrafrique. De nombreux élus s'étaient offusqués de la «légèreté» du Conseil fédéral. Les autorités ont, selon eux, fermé les yeux sur une situation particulièrement explosive. Après avoir failli vendre des chars aux combattants irakiens et pakistanais en 2005, Berne se retrouve à nouveau sous les feux de la critique. A-t-il joué avec le feu au Tchad? ATS/FLOV